



MAIRIE DE SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC
8 place Raoul Larche
33240 SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250312-D_2025_20-DE

SLO

D – 2025/20

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU LUNDI 10 MARS 2025**

Membres en exercice : 33

Membres présents : 29

Membres votants : 31

L'an deux mil vingt-cinq le dix mars, à dix-huit heures et trente minutes,

Le conseil municipal de SAINT-ANDRÉ-DE-CUBZAC dûment convoqué le 26 février 2025, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Célia MONSEIGNE, maire.

Étaient présents(es) :

Madame Célia MONSEIGNE, Maire

Monsieur Mickaël COURSEAUX – Madame Véronique LAVAUD – Monsieur Michel ARNAUD – Madame Hélène RICHEL – Monsieur Stéphane PINSTON – Madame Laurence PÉROU – Madame Marie-Claire BORRELLY – Monsieur Georges MIEYEVILLE – Monsieur Vincent POUX – Monsieur Florion GUILLAUD – Madame Joëlle PICAUD – Monsieur Michel VILATTE – Madame Pascale AYMAT – Monsieur Thierry TOURNADE – Monsieur Michaël CHAMARD – Monsieur Daniel THEBAULT – Madame Sarah GACHET – Madame Laure PENICHON – Madame Caroline CLEDAT – Madame Sandrine HERNANDEZ – Madame Julie COLIN – Monsieur Yann LUPRICE – Madame Catherine JARRY-CHADOIN – Madame Nathalie DE CHECCHI – Monsieur Georges BELMONTE – Monsieur Arnaud BOBET – Monsieur Olivier FAMEL – Monsieur Vincent CHARRIER.

Étaient excusés(es) avec procuration : Monsieur Jean-Louis TABUSTEAU – Dominique MESTREGUILHEM.

Étaient absents(es) : Monsieur Mathieu CAILLAUD – Madame Déborah Marie MARTIN.

Secrétaire de séance : Laure PENICHON.

OBJET : Aide à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2025

Afin de contribuer à répondre aux enjeux liés à la protection de l'environnement et à la préservation des ressources naturelles du territoire, la commune a souhaité en 2023 et 2024, encourager les habitants qui le souhaitent à s'équiper d'un récupérateur d'eau de pluie par la mise en place d'une aide financière.

Il est proposé de renouveler l'aide communale à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie pour l'année 2025.

Cette opération a pour but de :

- Soutenir les dynamiques individuelles en matière de gestion raisonnée de la ressource eau
- Aider et inciter les particuliers à maîtriser leurs dépenses en eau
- Aider à adapter les comportements au changement climatique

L'aide communale pour l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie serait mise en place en 2025 dans la limite des crédits disponibles et d'une aide par foyer : une aide financière de 30 € pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie entre 150 et 300 litres, ou une aide financière de 50 € pour l'achat d'une cuve de récupération d'eau de pluie de plus de 300 litres.

Une somme de 2 000 € serait inscrite au budget primitif 2025, au compte 65741, pour permettre cette opération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Envoyé en préfecture le 12/03/2025

Reçu en préfecture le 12/03/2025

Publié le

ID : 033-213303662-20250312-D_2025_20-DE

S'LO

- approuve la contribution communale au financement à hauteur de 30 € pour une cuve de 150 à 300 litres et de 50 € pour une cuve de plus de 300 litres ;
- approuve le règlement fixant les modalités de subvention pour l'aide financière à l'acquisition de récupérateurs d'eau de pluie ;
- dit que 2 000 € seront inscrits au budget primitif 2025, au compte 65741 ;
- autorise madame le maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Le maire,

Célia MONSEIGNE



La secrétaire,

Laure PENICHON

POUR COPIE CERTIFIÉE CONFORME

Fait à Saint-André-de-Cubzac,

Le 12 MARS 2025